

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 USSON-EN-FOREZ	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20250311-03 Du 3 novembre 2025 RÉHABILITATION MAISON VALEYRE CHOIX DE L'ASSUJETTISSEMENT OU NON À LA TVA
---	---	---

Nombre de membres				Date de la convocation	29.10.2025
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	29.10.2025
En exercice	14				
Qui ont pris part à la délibération	10	Pouvoir	3		

L'an deux mille vingt-cinq, le trois du mois de novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H - GALLON M - RIVAL N - DELORME D - MAILLET-BERT P - CHATAING P - BONNEVAUX V - PITAVY A - DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD L - PAULET N - MAURICE M - BOUREILLE C (10)

Absents : BONNEVAUX V - PITAVY A - SIBAUD L - MAURICE M (4)

Secrétaire : Sandrine JOUMARD-DESSALCES

RÉHABILITATION MAISON VALEYRE CHOIX DE L'ASSUJETTISSEMENT OU NON À LA TVA

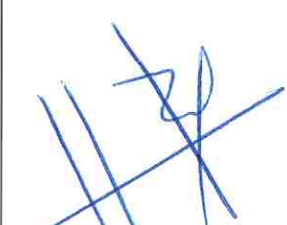
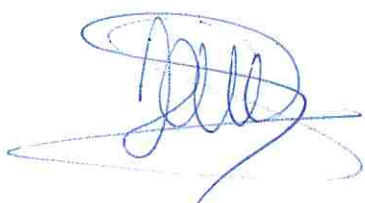
Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer sur l'assujettissement ou non à la TVA des travaux de rénovation de la maison Valeyre.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide de sursoir à statuer dans l'attente d'informations complémentaires.

Fait à Usson en Forez, le 14 novembre 2025.



Hervé BÉAL, Maire 	Sandrine JOUMARD-DESSALCES, secrétaire de séance 
--	--